

**AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER  
ET ENVIRONNEMENTAL  
DE TRUCHTERSHEIM, LAMPERTHEIM,  
PFULGRIESHEIM ET SCHNERSHEIM  
avec extension sur le territoire des Communes de  
BERSTETT, DOSSENHEIM-KOCHERSBERG,  
NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM ET WIWERSHEIM**

(Titre II du Livre 1er du Code rural et de la pêche maritime)

**AVIS DE DEPOT DU PLAN DEFINITIF DU NOUVEAU  
PARCELLAIRE D'AMENAGEMENT FONCIER**

Le public, les propriétaires des terrains et les titulaires de droits réels compris dans le périmètre d'aménagement foncier des communes de TRUCHTERSHEIM, LAMPERTHEIM, PFULGRIESHEIM et SCHNERSHEIM avec extension sur les communes de BERSTETT, DOSSENHEIM-KOCHERSBERG, NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM et WIWERSHEIM sont informés que le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a ordonné par arrêté le dépôt du plan définitif du nouveau parcellaire, modifié conformément à la décision rendue par la Commission Départementale d'Aménagement Foncier sur l'ensemble des recours formés devant elle.

Cette formalité, aux termes de l'article L.123-12 du Code rural et de la pêche maritime, clôture les opérations et opère le transfert de propriété.

Les tirages de plan afférents et le procès-verbal de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental des Communes de TRUCHTERSHEIM, LAMPERTHEIM, PFULGRIESHEIM et SCHNERSHEIM avec extension sur les communes de BERSTETT, DOSSENHEIM-KOCHERSBERG, NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM et WIWERSHEIM sont déposés dans chacune des mairies concernées et peuvent être consultés aux heures d'ouverture des mairies.

Le procès-verbal de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental des Communes de TRUCHTERSHEIM, LAMPERTHEIM, PFULGRIESHEIM et SCHNERSHEIM avec extension sur les communes de BERSTETT, DOSSENHEIM-KOCHERSBERG, NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM et WIWERSHEIM a été déposé aux bureaux des Livres Fonciers des Tribunaux Judiciaires de HAGUEAU et STRASBOURG aux fins de publication.

À Strasbourg, le 22 janvier 2026

Le Président  
Pour le Président, par délégation,  
Le Directeur-adjoint de l'Environnement et de l'Agriculture  
Chef du Service Foncier, Agriculture et Sylviculture,



Dominique STEINMETZ